Cantonales, le Giennois écartelé ?

Publication : jeudi 19 décembre 2013 12:48

Le Journal de Gien, 19 décembre 2013

REDÉCOUPAGE CANTONAL

Cantonales, le Giennois écartelé ?

La carte des futurs cantons (pas encore définitive) engendre de vives réactions. Entre la règle et le terrain, le Giennois trinque.

Le découpage cantonal à l'horizon 2015 ?

Depuis des mois, le ministère de l'Intérieur a missionné ses préfets pour engager un redécoupage des cantons, et intégrer ainsi la parité.

La règle qui a été édictée est de parvenir à des cantons de 31.243 habitants, avec une variable de + ou - 20 %. La semaine passée, la carte émanant des services préfectoraux a été publiée dans la presse.

A la préfecture, on signale avec véhémence que la fuite ne vient pas d'elle : « Ce découpage a sans doute été diffusé par un conseiller général, un député, un sénateur... Mais sûrement pas par nous ».

La carte sur laquelle doit débattre le conseil général a donc été publiée dans la République du Centre.

Sur le sud-est du département, deux zones d'ombres. Le sud du canton de Jargeau (avec Tigy et Vannes-sur-Cosson) et surtout le Giennois.

Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois au Sénat, et sénateur du Loiret explique avoir été consulté par le ministère de l'Intérieur : « J'ai fait des observations. Toutes mes remarques n'ont pas été prises en compte. Il faut voir ce qu'est l'application de la loi : elle permet la parité, qui existe dans les régions, en mars dans les communes de plus de 1.000 habitants. Il faudra qu'elle parvienne au Sénat et à l'Assemblée. Elle ne pouvait être absente des cantons. Par ailleurs, le Conseil constitutionnel a demandé l'égalité des suffrages. Un canton, c'est donc 30.000 habitants (avec une marge de 20 %). Enfin, la loi stipule que dans la mesure du possible, on respecte les découpages des communautés de communes. Mais il y a des cas où c'est impossible. Quand j'ai parlé du Giennois au ministère, on m'a dit, du fait de 42.000 habitants : "C'est impossible". »

Pour Jean-Pierre Sueur, inutile de vilipender le ministère de l'Intérieur, car la règle du nombre d'habitants revient au Conseil constitutionnel.

Et d'ajouter : « les présidents de Conseils généraux, de gauche comme de droite, ont demandé au Président de la République de ne pas avoir de proportionnelle, ni à l'échelle départementale, ni à l'échelle de l'arrondissement. »

« Ce découpage est scandaleux »

Pour Christian Bouleau, président de la communauté de communes du Giennois, et rapporteur général de la commission départementale de coopération intercommunale, c'est la colère qui prime : « Je trouve ce découpage scandaleux ! Je ne sais pas si on me vise... »

Mais sur la communauté giennoise, cinq communes seraient renvoyées dans le Sullylois : Saint-Gondon, Coullons, Poilly-Lèz-Gien, Saint-Martin-sur-Ocre, et Saint-Brisson (commune dont il est aujourd'hui maire). « Tout le monde est abasourdi que l'on ne respecte pas l'intercommunalité. Là, par ce découpage, on freine, voire on annihile la dynamique des territoires. Nous sommes dans un État jacobin depuis la révolution, et on n'arrive pas à nous accorder d'autonomie, de peur que le territoire fasse mieux... On a mis du temps à mettre en place les communautés, et six mois après avoir couvert la France à 100 %, on casse le travail réalisé ! » Le président du Giennois n'entend pas baisser les bras : « J'ai d'autres propositions de découpage à soumettre, et je les ferais valoir ! »

« Il faut de la souplesse »

Pour Claude de Ganay, député et vice-président du Département : « C'est la triste victoire politicienne sur l'action des élus locaux. Comment expliquer l'explosion de la communauté de communes du Giennois vers le Sullias et le Briarois ? »

Hervé Pichery, maire de Coullons demande du bon sens : « J'ai discuté de ce point avec Jean-Pierre Sueur lors de l'inauguration du marché de Noël à Coullons samedi dernier. Il me dit que ce n'est pas bien grave. Moi, je n'imagine pas avoir des gamins aller au collège à Gien, et avoir pour référent un conseiller général à Sully... Il faut de la souplesse, et cesser de tout standardiser. On ne peut d'un côté dénoncer le mille-feuille administratif, et procéder à des charcutages qui le complexifie davantage. »

« Où est le citoyen ? »

Éric Doligé, président du Conseil général du Loiret ne cache pas son amertume : « On n'a pas respecté les communautés de communes alors que c'était faisable. Le ministère pouvait respecter les territoires. Regardez le Giennois, dissocier Poilly de Gien est incohérent. Là ou une communauté de commune avait un conseiller général, elle en aurait 4, cela n'a aucun sens. »

Et faisant référence à l'histoire : « C'est la première fois que l'on effectue un découpage cantonal sans l'avis des élus. La concertation s'est faite entre le gouvernement et le parti socialiste. Mais sur les politiques d'assainissement, de voirie, les implantations de gendarmerie, comment fait-on ? La ville d'Orléans va compter 10 conseillers généraux, et Malesherbes, avec 55 communes en aura 2... On diminue le poids de la ruralité, et l'on surdose l'urbain. Et où est le citoyen ? »

DANS LE RÉTRO

Il y a 20 ans

Jean-Pierre Sueur a porté en 1992 la loi sur l'intercommunalité. Loi majeure du XXe siècle, qui invitait les élus à faire abstraction des clivages, et à s'unir pour leurs territoires sur la base du volontariat : « L'intercommunalité est une révolution tranquille qui s'est passée en France depuis 20 ans. J'avais même proposé qu'on nomme les conseillers généraux sur la base de l'intercommunalité. Faire des départements des sénats locaux. La proposition n'avait pas été retenue. »

Un manque de confiance

Ce découpage des cantons, travaillé dans les coursives du ministère de l'Intérieur interroge. Le canton, c'est l'expression du monde rural. Un espace de vie qui réunit 60% des habitants, et seulement 30% des richesses du pays. Certes, il avait une allure désuète ce canton. Illisible en zone urbaine, et apparaissant comme un vestige de la France des notables du XIXe siècle à la campagne. Il fallait rajeunir les cantons, c'est certain. Y permettre l'arrivée de la parité, pas de doute. En 1981, la France engage la décentralisation. En 1992, elle développe l'intercommunalité basée sur le « volontariat ». Et le territoire engage une véritable dynamique. Il admet que les territoires sont différents, tout comme les enfants d'une famille. Chacun se développant à son rythme.

Par ces gestes, le pouvoir central donne de l'autonomie à ses enfants que sont les territoires. Et tout à coup, 32 ans après les lois Deferre, le père, au ministère, pour éviter d'être sermoné par le grand-père qu'est le Conseil constitutionnel se prend d'une crise d'autoritarisme en renouant avec un jacobinisme à oeillère. Rompant la confiance établie sur le terrain, faisant éclater le consensus fraternel.

Sur les frontons des mairies, en lettre d'or se lit « Liberté », se patine « Égalité », mais quand brillera « Fraternité » ?

EMMANUEL DANIELOU

.

Phoca PDF